

MUNICIPALITÉ DE  
  
**Sainte-Anne-des-Lacs**

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-ANNE-DES-LACS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le premier *projet de règlement 610-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs.*

Le projet de règlement vise à prévoir des normes pour mieux contrôler les situations de vétusté ou délabrement des bâtiments situés sur son territoire, les protéger contre les intempéries et d'en préserver l'intégrité de leurs structures, conformément aux articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 février 2026 à 19h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ce projet de règlement ne font pas l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 11 février 2026.

Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière